

Madame, Monsieur, Chers parents,

À la suite de l'allocution du Président de la République du 13 avril 2020, il s'avère que les écoles rouvriront progressivement leur porte. À compter du mardi 12 mai, les élèves scolarisés en Grande Section, en C.P. et en CM2 sont invités, sur la base du volontariat, à retourner à l'école.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la Mairie d'Azay-le-Rideau mobilise toutes ses équipes et ses moyens pour permettre la réouverture des écoles dans les meilleures conditions.

Ainsi, vous pourrez constater que des aménagements ont été mis en place aux abords des écoles afin de vous aider à respecter la distanciation sociale. De la même manière, des panneaux d'affichage rappelleront les gestes-barrières qu'il convient de continuer à effectuer à la sortie du confinement.

D'autres mesures ont été engagées afin de pouvoir accueillir vos enfants en toute sécurité et sérénité. Parmi ces mesures, il faut citer :

- ↪ Une désinfection totale des bâtiments réalisée pendant la semaine précédent la reprise ;
- ↪ Une désinfection régulière et effectuée à plusieurs reprises dans les endroits fréquentés par les enfants (chaises, tables, sanitaires) ;
- ↪ Une désinfection sera également réalisée tous les soirs dans les établissements scolaires ;
- ↪ Une réorganisation de la pause méridienne, avec, entre autres, la constitution de groupes stables afin de limiter les brassages des élèves ;
- ↪ Une réorganisation du fonctionnement du self, en lien avec notre prestataire API afin de limiter les points de contact lors du service ;
- ↪ Une désinfection des tables du Restaurant scolaire entre chaque service ;
- ↪ Et la neutralisation des sèche-mains électriques qui ont été remplacés par des distributeurs de serviettes en papier à usage unique.

Toutefois et malgré l'ensemble de ces mesures, la Mairie ne peut garantir à 100%, compte tenu du public concerné, que les distanciations sociales seront respectées dans tous les cas et plus particulièrement pendant les temps de récréation.

De plus, en lien avec l'Éducation Nationale, la Mairie se réserve le droit de revenir sur cette réouverture si les circonstances l'exigent.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le rôle que vous pouvez jouer dans la lutte contre la pandémie. En effet, de simples gestes, des petites habitudes peuvent tout changer. Ainsi, il est particulièrement important de respecter les points suivants :

- ↪ Les parents d'élèves sont invités à garder leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- ↪ Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.
- ↪ En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- ↪ Lorsque vous venez déposer ou lorsque vous venez chercher vos enfants, nous vous remercions de respecter les distanciations sociales (un marquage au sol sera effectué).

- ↪ Les parents sont également invités à rester en dehors des établissements scolaires. Pour les maternelles, un accueil adapté sera mis en place avec vos enseignants.
- ↪ Le port du masque est vivement conseillé pour les adultes aux abords des écoles.
- ↪ Pour les élémentaires, nous vous invitons, à chaque fois que cela est possible, à laisser votre enfant se diriger seul vers l'école à partir du parking.
- ↪ Enfin, nous comptons sur vous pour informer et sensibiliser vos enfants sur l'importance de respecter la distanciation sociale ainsi que les gestes-barrières.

En effet, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, tous les élèves qui fréquenteront le restaurant scolaire d'Azay-le-Rideau à compter du mardi 12 mai devront, respecter les règles ordinaires de bonne conduite ; mais également, adopter un comportement qui ne remet pas en cause la sécurité des uns et des autres :

- ↪ Se laver souvent les mains en utilisant de l'eau et du savon ;
- ↪ Respecter la distanciation sociale ;
- ↪ Éviter de toucher ses yeux, son nez ou sa bouche ;
- ↪ Tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou dans un mouchoir jetable ;

Concernant le port de masque, nous vous rappelons que, conformément au protocole sanitaire mis en place par le gouvernement, les masques sont strictement interdits aux élèves de maternelles. Pour les élèves d'élémentaire, le port du masque est soumis à la condition que l'enfant sache le porter sans risque de mésusage. En l'état actuel et compte tenu du fait que ni le personnel de l'Éducation Nationale ni le personnel de la Mairie ne changera les masques des enfants, leur port n'est pas recommandé en élémentaire

Afin d'assurer la réouverture des Restaurants Scolaires dans des conditions optimales, nous vous transmettons ci-dessous un bulletin d'inscription vous permettant de nous indiquer à quelle fréquence votre/vos enfant(s) fréquenteront ce service. Celui-ci est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de la Ville et pour lesquels le service « Vie Scolaire » possède déjà un dossier complet d'inscription.

La possibilité d'une inscription occasionnelle est accordée, eu égard à la situation actuelle.

Un tableau d'inscription permettra aux familles qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants de façon régulière.

Pour les inscriptions occasionnelles : merci de prévenir le plus tôt possible par email à l'adresse suivante : service.scolaireetasso@azaylerideau.fr

Dans tous les cas, il est impératif de retourner le coupon ci-dessous à la Mairie dans les plus brefs délais.

Le retour de ce bulletin d'inscription est primordial pour notre bonne organisation.

Pour finir, nous attirons votre attention sur les points suivants :

↪ La Restauration Scolaire est un service facultatif organisé par la Mairie au profit des enfants. Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative.

↪ Les enfants sont sous la responsabilité du personnel municipal qui assure une autorité bienveillante et participe à l'éducation des enfants.

↪ Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre les cours du matin et ceux de l'après-midi. Il est donc nécessaire qu'il y règne une certaine discipline.

↳ Pour des raisons de sécurité et de responsabilité ainsi que pour répondre aux contraintes logistiques de notre prestataire de repas, les familles souhaitant bénéficier du service de restauration scolaire, même de façon occasionnelle, doivent impérativement inscrire les enfants concernés. À cet effet, le responsable de l'enfant signe et remet le coupon ci-dessous.

Le service « Vie scolaire » reste à votre écoute pour toutes vos questions et vos demandes de renseignements au 02-45-42-11 ou bien par mail : service.scolaireetasso@azaylerideau.fr.



Christine DELAVEAU,
Adjointe au Maire
En charge des Affaires Scolaires

✂-----✂
(Règlement à conserver, merci de bien vouloir détacher ce coupon et le remettre à la Mairie AVANT LE 11 MAI)

Je, soussigné(e),
représentant(e) légal(e) de l'enfant :
m'engage à respecter et faire respecter par mon enfant les points énoncés dans le règlement intérieur.

Inscription régulière : L'enfant (NOM, Prénom) :
MANGERA RÉGULIÈREMENT au Restaurant scolaire à compter du 12 mai 2020 et pendant ses jours de présence à l'école.
Merci de remplir le tableau de fréquentation ci-dessous :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Inscription occasionnelle : L'enfant (NOM, Prénom) :
MANGERA OCCASIONNELLEMENT au Restaurant scolaire à compter du 12 mai 2020 pendant ses jours de présence à l'école.

Fait à _____, le _____

Signature(s)

Représentant légal 1 :
Lu et Approuvé

Représentant légal 2 :
Lu et approuvé

